



scm-dgo

Service de Contrôle des Médicaments

www.apb.be

+32 (0)2 285 42 51
+32 (0)2 285 42 84
dgo_scm@apb.be

rue Stevin 137
1000 Bruxelles
Belgique

Liste de retrait 01/09/2014

Ces produits sont à retourner le plus rapidement possible au SCM. Après le **31 octobre 2014** ceux-ci ne seront plus crédités. Ne pas oublier, sur tous les triptyques, votre cachet, numéro d'immatriculation et numéro de compte bancaire, si modifié, ainsi que les numéros des lots des conditionnements renvoyés. Les firmes ne sont pas obligées de rembourser les conditionnements qui ont dépassé la date de péremption.

Pour non-conformité

Médicaments

A la demande de la firme

Nom du produit	Forme galénique	Titulaire d'enregistrement	Numéro(s) de(s) lot(s)	Raison
Spagulax M CNK 0082 982	granulat 700 g	Almirall	H001 H002 H003 H004 H005	Date de péremption erronée : 5 ans au lieu de 3 ans comme approuvé

S. SARRE, Dr. Sc. Ph.
Directeur du S.C.M.